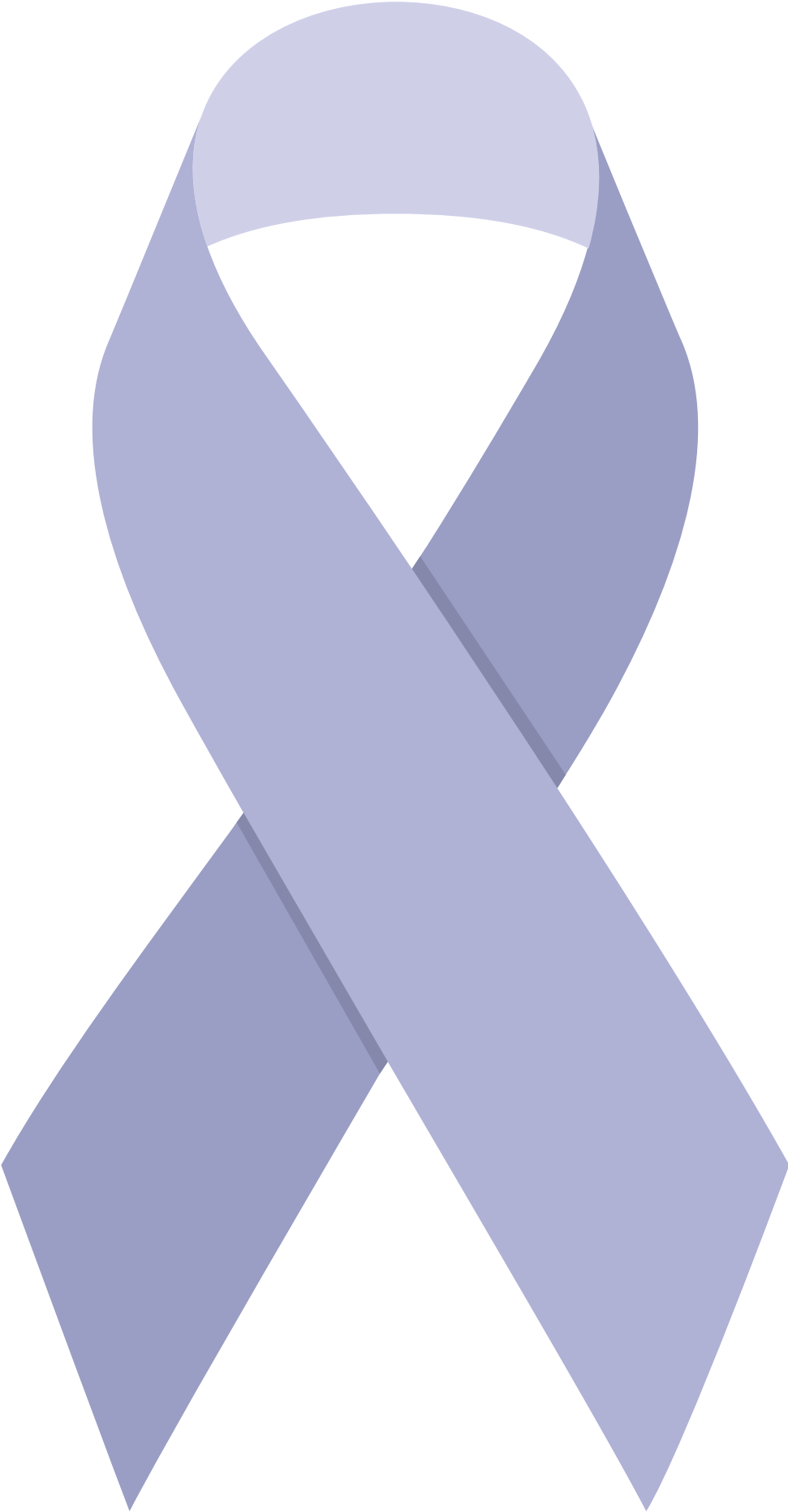


LIVRET D'ACCUEIL

Pour votre prise en charge
à l'hôpital de jour de chimiothérapie





SOMMAIRE

- Pourquoi un livret d'accueil ?
- L'hôpital de jour de chimiothérapie et les locaux
- Activités du service
 - Les traitements :
 1. Chimiothérapies
 2. Immunothérapies
 3. Thérapies ciblées
 4. TAO (thérapie anticancéreuse orale)
 - Les effets secondaires :
- Fonctionnement de l'HDJ :
 1. Schéma
 2. Admission
 3. Consultation médicale
 4. Transports
- Info pratiques
- Numéros utiles

POURQUOI UN LIVRET D'ACCUEIL ?

Ce livret a été conçu par l'équipe soignante du service (de chimiothérapie).

Il a pour but de :

1. Donner des informations générales sur le service et son fonctionnement,
2. Donner des informations de base sur votre traitement et de vous familiariser avec quelques termes utilisés,
3. Aider à « mieux vivre », vous et votre famille cette période de votre vie

Le contenu de ce livret n'est sans doute pas exhaustif et n'a pas la prétention de répondre à toutes vos interrogations.

L'objectif des soignants est de vous assurer des soins de qualité optimale, de vous informer sur votre maladie et les traitements dont vous allez bénéficier et de prendre en considération l'impact émotionnel qu'une telle information peut engendrer.

Aussi, nous restons à votre écoute afin de vous apporter toute l'aide (et les réponses nécessaires durant votre hospitalisation à vous et votre famille).

Par vos remarques et suggestions, vous collaborez à l'amélioration de la prise en charge de tous les patients de ce service.

N'hésitez pas à remplir le questionnaire de satisfaction que vous pouvez demander aux soignants.

L'HÔPITAL DE JOUR DE CHIMIOTHÉRAPIE

Le service de chimiothérapie comprend :

1. Un corps médical pluridisciplinaire qui s'articule autour de 5 axes :

- Gastro-entérologues
- Hématologues
- Oncologues
- Pneumologues
- Radiothérapeutes

2. Une équipe paramédicale à votre écoute, composée :

- D'une cadre de santé
- D'infirmières
- D'aides-soignantes
- D'agents de service hospitalier
- De secrétaires

LES LOCAUX

L'hôpital de jour est situé au premier étage du pavillon 25 du CH de Libourne.

Le service dispose de trois salles de soins munis de fauteuils ainsi que de 4 chambres (soit 4 lits 14 fauteuils).

[Ces lits sont principalement dédiés aux patients nécessitant certains soins particuliers, aux patients fatigués, ou ne pouvant physiquement pas tenir de longue durée en position assise.]



ACTIVITÉS DU SERVICE

Les traitements :

1. La chimiothérapie :

La chimiothérapie s'administre le plus souvent par voie intraveineuse, mais aussi par voie sous-cutanée. La chimiothérapie est un traitement chimique faisant appel à diverses substances anti-cancéreuses, qui a pour but de détruire les cellules cancéreuses ou d'empêcher qu'elles se multiplient.

Le traitement est défini selon un protocole personnel et établi par le médecin suite à la RCP (Réunion de Concertation Pluridisciplinaire).

La chimiothérapie est indiquée dans le cadre de votre maladie, elle est administrée à l'hôpital sur la journée, sur quelques heures ou quelques jours. Dans ce cas-là, on utilise un perfuseur automatique portable, installé dans le service et en surveillance au domicile par une infirmière libérale.

Votre infirmière au domicile doit être formée aux manipulations des voies veineuses centrales.

Il peut exister une prise en charge en HAD (Hospitalisation A Domicile) sur décision médicale et en fonction de votre traitement et de votre abord veineux.

2. L'immunothérapie :

L'immunothérapie est un traitement qui ne s'attaque pas directement à la tumeur, mais stimule les cellules immunitaires impliquées dans la reconnaissance et la destruction des cellules tumorales. Le traitement se fait par voie intraveineuse.

3. Les thérapies ciblées :

Les thérapies ciblées sont des substances qui consistent à cibler une particularité de la cellule cancéreuse et à bloquer cette cible responsable de la prolifération des cellules. Ainsi la cellule cancéreuse ne peut plus se reproduire. Le traitement se fait par voie intraveineuse.

4. Le TAO (thérapies anticancéreuses orales) :

Ce sont des médicaments anti-cancéreux qui se prennent au domicile. Après la consultation médicale et avant la prise du traitement, vous bénéficierez d'un temps de rencontre avec le pharmacien et une infirmière afin de vous expliquer le traitement et les effets secondaires.

Gestion des effets secondaires :

Les effets secondaires de la chimiothérapie, de l'immunothérapie et des thérapies ciblées sont variables et dépendent à la fois des produits utilisés et du « profil » du patient.

Néanmoins certaines précautions doivent s'appliquer de manière à limiter ces effets secondaires :

1. Bien suivre la prescription des médicaments destinés à réduire, voire à supprimer les nausées et/ou vomissements
2. Pendant la période de traitement, il est important de garder un bon état nutritionnel en maintenant un poids stable et des consommations alimentaires constantes. Si vous perdez du poids ou que vous n'avez pas d'appétit, vous pourrez avoir un suivi diététique. Il est nécessaire d'avoir une bonne hydratation (1,5 L par jour). La consommation d'alcool doit être évitée
3. **Respecter une hygiène de vie rigoureuse :**
 - Période de sommeil et de repos
 - Une hygiène corporelle soignée
 - Une hydratation de la peau quotidienne, pas d'exposition au soleil (crème solaire UV 50)
 - Une activité physique quotidienne et adaptée
 - Limiter le contact avec des personnes susceptibles d'être contagieuses
 - Limiter le risque de saignement (brosse à dent souple, rasoir électrique)
4. Eviter de prendre des médicaments complémentaires (aspirine, dérivés, homéopathie, plantes...)
5. La chimiothérapie peut entraîner une perte de cheveux plus ou moins importante et réversible. La prescription d'une prothèse capillaire peut atténuer le préjudice esthétique pendant cette période : une documentation, des contacts possibles et les modalités de prise en charge seront mis à votre disposition
6. Si vous avez besoin d'informations, de conseils ou d'écoute vous pouvez bénéficier d'un temps d'accompagnement soignant (TAS) fait par une infirmière du centre de coordination de cancérologie 3C. N'hésitez pas à demander ou à appeler le 05.57.55.70.38. Vous avez également la possibilité d'être accompagné(e) par une psychologue à votre demande.

QUE FAIRE EN CAS DE SURVENUE D'EFFET(S) INDESIRABLE(S) ?

Prenez les médicaments prescrits contre les effets indésirables en respectant les doses

Informez votre médecin traitant

Respectez les mesures de prévention

CONTACTEZ RAPIDEMENT VOTRE MEDECIN TRAITANT EN CAS DE :

Signes infectieux (toux, fièvre, douleur pour uriner, diarrhée avec fièvre...)

Saignements de nez ou anormaux (selle noires, sang dans les crachats, dans les urines...)

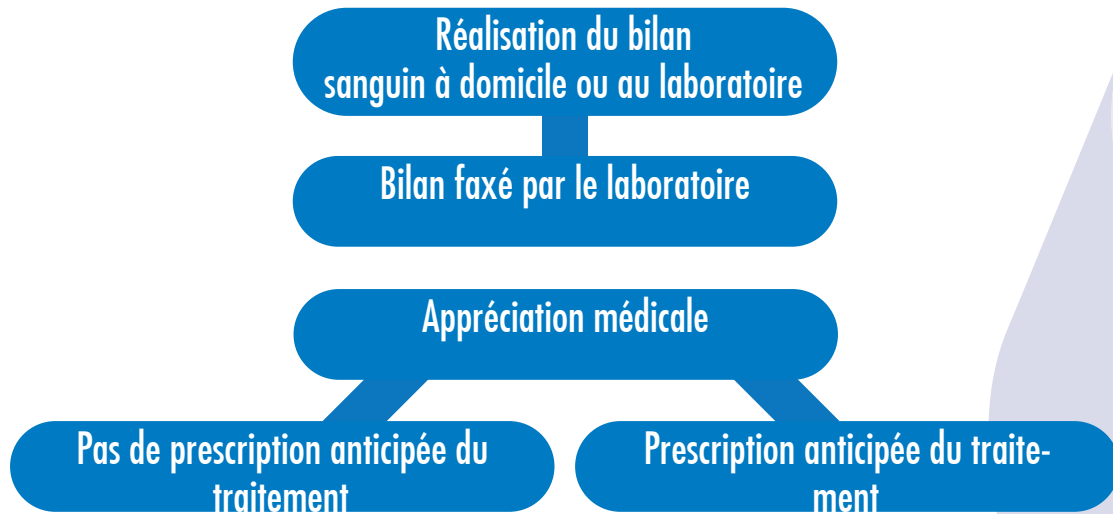
Troubles du rythme cardiaque : palpitation, étourdissement, difficultés à respirer

Tout effet indésirable persistant ou s'aggravant

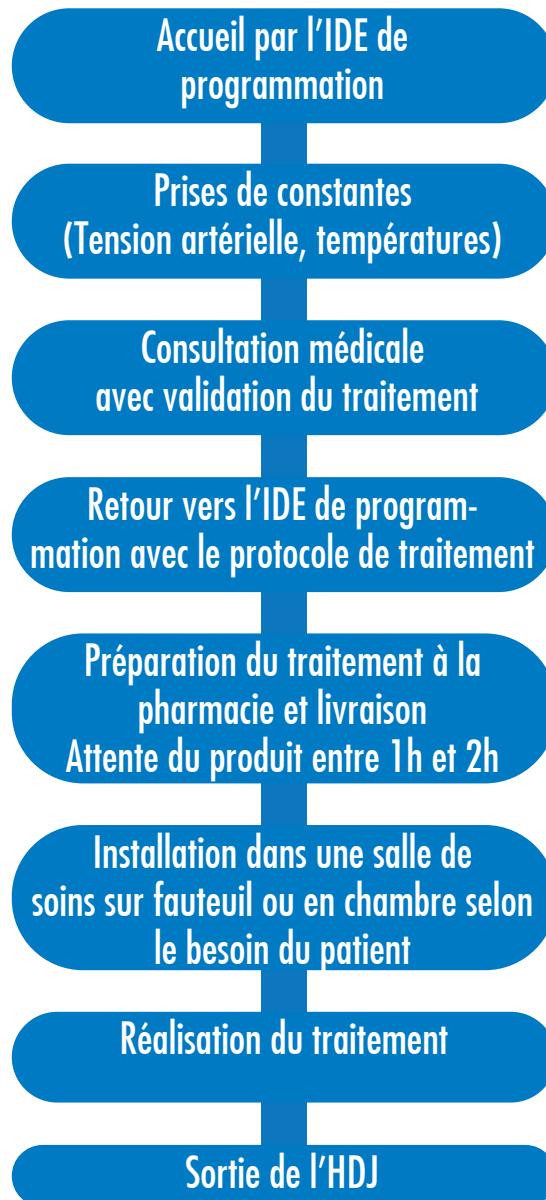
EN CAS D'URGENCE VITALE COMPOSEZ LE 15

FONCTIONNEMENT DE L'HDJ (Schéma)

ETAPE 1 : 24h à 48h avant le RDV



ETAPE 2 : Jour du traitement



L'admission

1. A votre arrivée sur le site, vous devez (vous ou une personne accompagnante) vous présenter à l'accueil du rez-de-chaussée muni de :

la convocation (si vous en possédez une) précisant le jour et l'horaire de votre hospitalisation,
votre carte vitale,
votre pièce d'identité,
votre carte mutuelle (si vous cotisez).

Une fois par an ou lors de votre première venue, votre carte mutuelle et carte vitale devront être apportées ou mise à jour au bureau des entrées du rez-de-chaussée.

Afin de pouvoir justifier de votre hospitalisation auprès de votre employeur ou diverses autorités administratives qui le réclament, un « bulletin de situation » peut vous être délivré, à tout moment et sur simple demande à l'accueil du rez-de-chaussée, au moment de votre sortie du service. Vous pouvez également demander un certificat médical pour faire valoir vos droits.

2. A votre arrivée dans le service d'hôpital de jour (HDJ), vous vous présentez à l'infirmière de programmation ainsi qu'à l'aide-soignante et vous leur communiquerez :

les coordonnées (et éventuellement le courrier) de votre médecin traitant, et des autres correspondants médicaux éventuels
le numéro de téléphone de la personne référente, personne de confiance, personne à prévenir (membre de la famille ou de l'entourage pouvant être joignable à tout moment)
les coordonnées de votre société de transport et de votre infirmier(e) libérale
votre carte de groupe sanguin si besoin
votre régime alimentaire
des informations sur vos allergies éventuelles

La consultation médicale

La consultation médicale est assurée par les médecins référents du secteur dans le respect de l'intimité et de la confidentialité.

Les décisions qui vous concernent sont discutées entre médecins référents avec les résultats des différents examens. Ceux-ci sont communiqués le plus souvent en même temps que la remise des ordonnances de sortie.

Votre accompagnant ou personne de confiance peut assister à l'entretien avec le médecin si vous le souhaitez.

Pensez également à poser vos questions sur votre traitement et votre pathologie.

Les transports :

Les bons de transports sont effectués sur une plateforme nommée « SPEEDCALL ».

Il ne sera délivré des bons de transports papiers que pour les patients venant avec un moyen personnel.

N'apportez pas avec vous :

d'argent liquide
de chéquier ou de carte bancaire
de bijoux ou autre objet de valeur

En cas de vol, l'hôpital ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable.

INFOS PRATIQUES

Les repas

Un repas vous sera servi lorsque vous serez installé sur un fauteuil ou dans un lit au moment de débiter votre perfusion, possibilité d'apporter son repas.

Pour les accompagnants, une cafétéria est accessible dans le hall d'entrée du NHL ou un distributeur est disponible au rez-de-chaussée du Pavillon 25.

La Téléphonie

Le téléphone est accepté en mode vibreur et avec parcimonie.

L'utilisation d'ordinateur ou tablettes est également possible (pas de wifi disponible).

L'écoute de musique ou de film est possible avec écouteurs pour ne pas gêner les autres patients.

Les Visites et accompagnants

A l'hôpital de jour, les patients peuvent être accompagnés pour la consultation médicale, mais la personne accompagnante devra rester dans la salle d'attente le temps de la durée du traitement, il peut y avoir des exceptions (se renseigner auprès de l'IDE de programmation).

Toutefois il est demandé aux accompagnants de faire preuve de discrétion dans les pièces communes.

La sortie

La sortie s'effectue à la fin du traitement.

Les compagnies de transport, ou votre accompagnant seront prévenus, par nos soins, de l'heure de la fin de votre traitement.

L'IDE qui s'est occupée de vous, se charge de vous remettre vos prochains rendez-vous, vos ordonnances remplis par les médecins et organiser votre transport pour les futures convocations.

NUMÉROS UTILES

Hôpital de jour de chimiothérapie

Infirmière : 05 57 55 16 21

Fax: 05 57 55 26 42

Hématologie

Secrétariat : 05 57 55 26 17

Infirmière : 05 57 55 15 83

Fax : 05 57 55 35 69

Oncologie

Secrétariat consultation : 05 57 55 34 78

Fax consultation : 05 57 55 34 89

Secrétariat hospitalisation / HDJ : 05 57 55 15 29

Infirmière hospitalisation : 05 57 55 34 87

Fax hospitalisation : 05 57 55 71 22

Radiothérapie

Secrétariat : 05 57 55 70 57

Fax : 05 57 55 70 58

Centre de coordination de cancérologie Libourne (3C)

Secrétariat : 05 55 57 26 03

Infirmière (TAS) : 05 57 55 70 38

Fax : 05 57 55 71 35

Hépatogastro-Entérologie

Secrétariat : 05 57 55 35 55

Infirmière : 05 57 55 35 52

Fax : 05 57 55 15 22

Pneumologie

Secrétariat : 05 57 55 35 60

Infirmière : 05 57 55 15 51

Fax : 05 57 55 34 31

Soins de support

Diététicienne : 05 57 55 35 54

Équipe mobile de soins palliatifs (EMSPA) : 05 57 55 15 57

Pharmacie (TAO) : 05 57 55 34 32

Service social : 05 57 55 34 00

Stomathérapeute : 05 57 55 33 04

Unité douleur : 05 57 55 15 14

Autres

Ligue contre le cancer de Bordeaux : 05 56 94 76 41